

Assemblée générale du conseil municipal tenue le mardi le 7 septembre 2010 au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 19 heures et à laquelle sont présents

Son honneur le maire Monsieur Yvon Quevillon

Et les conseillers suivants :

Monsieur Vincent Cloutier	Monsieur Jean-Pierre Chalifoux
Madame Suzanne Gorley	Madame Lucienne Fortin
Madame Ginette Lamoureux	Madame Johanne Bonenfant

Madame Betty McCarthy directrice générale est aussi présente.

Assistance

Mesdames Gisèle Landry, Émilienne Désabrais, Hélène Hubert, Monique Primo, Louise-Hélène Desrochers, Annette Côté, Claudette Lyrette, Henriette Désabrais, Carole Robichaud, Huguette Hervieux, Denise Carrière et Michèle Carrière

Messieurs Gaston Guindon, Johny Rodgers, Édouard Langevin, Gilles Lyrette, Jean-Claude Lyrette, Martial Désabrais et Normand Gendron

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption des procès verbaux de l'assemblée spéciale du 22 juillet 2010

3.2 Adoption des procès verbaux de l'assemblée générale du 3 août 2010

3.3 Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 9 août 2010

4. Adoption des comptes et rapports

4.1 Adoption des comptes payés durant le mois d'août 2010

4.2 Adoption des comptes à payer

5. Correspondance

5.1 Nomination de la semaine de la justice du 14 au 21 novembre 2010

5.2 Municipalité de Montcerf-Lytton demande d'appui concernant la modification de la loi sur l'évaluation

5.3 Municipalité de Déléage demande d'appui à une demande à la MRC d'établir des règles d'encadrement lors des regroupements dans les TPI et demande de dédommagement

6. Invitation / formation /information / félicitation / remerciement / Colloque- congrès / demande de don

6.1 FQM formation sur la gestion des contrats municipaux à Mont-Laurier le jeudi 14 octobre au coût de 25\$

6.2 MRC tournée d'information dans les municipalités sur le enjeux de la nouvelle Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles 2010-2015

6.3 Déjeuner du maire au profit de Centraide

7. Incendie / Sécurité civile

7.1 Annulation de la résolution numéro 2010-E-2207-05 Installation d'une fenêtre sur le camion incendie poste de commandement

7.2 Nouvelle demande pour installation d'une fenêtre sur le camion incendie poste de commandement

7.3 Recrutement pour engagement de pompier

8. Aménagement, Urbanisme, Développement, et Règlement

9. Voirie

10. Hygiène du milieu

11. Loisirs, Culture et Tourisme

11.1 Avis de motion pour règlement numéro 2010-0709-215 relatif à un emprunt pour la construction des bandes de la patinoire

11.2 Annulation du chèque no C1000524 au nom de Combeq au montant de 265.26 pour inscription à une formation

12. Autres sujets et documents le cas échéant

12.1 Garderie Scolaire entente avec la Commission Scolaire

12.2 Vente du vieux système téléphonique

13. Varia

14. Parole au public

15. Levée de l'assemblée

Supplément à l'ordre du jour

- S.1 Amélioration des portes de la caserne
- S.2 Location d'emplacement pour le camion citerne pour la saison hivernale
- S.3 Déclaration annuelle pour le Troupe théâtrale GRENDEZ-VOUS annuler un administrateur et en nommer un autre administrateur
32.00 Ministre du Revenu
- S.4 Grand Prix de la ruralité 2010 le 9 septembre au Club de golf les trois clochers 35\$ l'inscription
- S.5 Mandat à Barbe et Robidoux pour terrain Bowatter

2010 – G – 0709 - 01

Ouverture de l'assemblée

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux propose et il est résolu à 19 heures 00 que la présente assemblée soit ouverte.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0709 – 02

Adoption de l'ordre du jour

Le maire monsieur Yvon Quevillon procède à l'adoption de l'ordre du jour et les sujets suivants sont ajoutés :

À varia : Circulaire avis d'information des activités du Centre Jean-Guy Prévost

Et après la fermeture de l'assemblée il y aura tirage des prix concernant le concours d'embellissement

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les ajouts et demeure ouverte à d'autres discussions.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0709 – 03

Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 22 juillet 2010

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que les procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 22 juillet 2010 soient adoptés tel que rédigé.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010 – G – 0709 - 04

Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 9 Août 2010

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que les procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 9 août 2010 soient adoptés tel que rédigé.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010 – G – 0709 – 05

Approbation des comptes payés durant le mois d'août 2010

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité approuve les comptes payés durant le mois d'août 2010 pour la somme de 37 586,34\$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et identifiée « Liste des comptes payés durant le mois d'août 2010 ».

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010 – G – 0709 - 06

Approbation des comptes payables

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte les comptes payables pour la somme de 40 880,72\$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet identifiée « liste des comptes à payer et autorise la directrice générale à les payer. Et qu'à l'item Bibliothèque & Loisirs que la facture au nom du Casse croûte du Village soit changer pour le nom d'André Thibeault Terrassement.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses ci-dessous sont engagées.

Betty McCarthy
Directrice générale

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 0709 – 07

Semaine de la justice réparatrice 2010

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux appuyé de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose que la municipalité de Grand-Remous proclame la semaine du 14 au 21 novembre 2010, Semaine de la Justice réparatrice.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010 – G – 0709 – 08

Appui la municipalité de Montcerf-Lytton dans leur demande concernant les modifications de la loi sur l'évaluation foncière

La conseillère madame Ginette Lamoureux appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous appuie la municipalité de Montcerf-Lytton dans leur démarches auprès du Gouvernement pour modifier la loi sur l'évaluation foncière.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0709 – 09

Appui la municipalité de Déléage dans leur demande à la MRC concernant les TPI

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous appuie la municipalité de Déléage dans leur demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin d'établir des règles d'encadrement lors de regroupement dans les TPI et demande de dédommagement des frais encourus par certains rassemblement pour le ramassage des ordures sur le chemin municipal.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0709 – 10

Formation sur la gestion des contrats municipaux

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que le maire monsieur Yvon Quevillon, le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux, la conseillère madame Lucienne Fortin et la secrétaire madame Carole Boudrias sont autorisés à assister à la formation donnée par la FQM sur la gestion des contrats municipaux qui se tiendra à Mont-Laurier le 14 octobre 2010 au coût de 25\$ pour chacune des inscriptions.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0709 – 11

Tournée d'information sur les enjeux de la nouvelle Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles 2010-2015

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyé de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu qu'une journée d'information sur les enjeux de la nouvelle Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles 2010-2015, sera tenue le jeudi 7 octobre 2010 à compter de 19 heures au Centre Jean-Guy Prévost. Un circulaire sera envoyé pour informer les contribuables.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G -0709 – 12

Campagne Centraide 2010

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu qu'un montant de 400\$ soit accordé pour la campagne 2010 de Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0709 – 13

Annulation de la résolution numéro 2010-E-2207-05

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la résolution portant le numéro 2010-E-2207-05 soit annulée au livres des procès verbaux de la municipalité.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0709 – 14

Installation de fenêtres

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que la municipalité demandera au Garage Alain Lafontaine pour faire l'installation de deux fenêtres sur le camion poste de commandement pour le service incendie le coût approximatif est de 1 300\$

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0709 – 15

Recrutement de pompiers à temps partiel

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité ira en circulaire pour recrutement des pompiers à temps partiel et les entrevues se feront avec le maire monsieur Yvon Quevillon, la première madame Lucienne Fortin, le chef pompier par intérim monsieur René Beaudoin et le lieutenant monsieur Jacques Lacourcière.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 - G - 0709 – 16

AVIS DE MOTION

La conseillère madame Johanne Bonenfant donne avis de motion qu'elle présentera à une séance ultérieure un règlement numéro portant le numéro 2010- 0709 - 215 décrétant un emprunt de 43 943.864\$ ayant pour objet le réaménagement des bandes de la patinoire du Centre Sportif ce montant est nécessaire pour acquitter une partie le coût de ces travaux.

Considérant qu'une copie du projet de règlement sera déposée à une assemblée ultérieure la conseillère madame Johanne Bonenfant demande la dispense de lecture dudit règlement.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 0709 -17

Annulation d'un chèque aux livres de la municipalité

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que le chèque suivant soit annulé aux livres de la municipalité.

Chèque numéro	nom	montant
C1000524	COMBEQ	265.26\$

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0709 – 18

Vente de l'ancien système téléphonique

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu d'autoriser la vente de gré à gré de l'ancien système téléphonique.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0709 – 19

Amélioration des portes de la caserne incendie

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que la municipalité ira par invitation auprès de construction Langevin, Gilles Cyr Aluminium et Fénomax pour obtenir une estimée pour l'amélioration des portes de la caserne incendie,

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 0709 – 20

Location d'emplacement pour camion citerne pour la saison hivernale 2010/2011

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité est autorisée à faire les démarches pour faire la location d'un endroit pour le Storage du camion citerne pour la saison hivernale 2010 / 2011

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 0709 – 21

Nomination d'un nouveau administrateur et le paiement de la déclaration annuelle registre des entreprise du Québec pour la Troupe théâtrale GRENDEZ-VOUS

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que madame Ginette Lamoureux soit nommée à titre d'administrateur en remplacement de madame Jocelyne Lyrette et le paiement de 32.00\$ sera fait au nom du Ministre du revenu pour la charte au registre des entreprise au nom de la Troupe théâtrale GRENDEZ-VOUS.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0709 – 22

Grands prix de la ruralité 2010

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu d'autoriser le maire monsieur Yvon Quevillon, la conseillère madame Lucienne Fortin et la directrice générale madame Betty McCarthy sont autorisés à assister au Grands Prix de la ruralité 2010, le coût des billets est de 35.00 \$.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0709 -23

Mandat à Barbe et Robidoux Arpenteurs-géomètres

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité mandate la firme Barbe & Robidoux Arpenteurs-Géomètres pour faire la description du terrain portant le numéro de lot Lytton rang 1 partie de lot 7 (terrain près du pont Savoyard)

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Période de questions Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil. Cette période a débuté à 19 heures 30

2010 – G – 0709 – 24

Fermeture de la présente assemblée

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu à 19 heures 35 que la présente assemblée soit fermée

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Yvon Quevillon
Maire

Betty McCarthy
Directrice générale